

**ASSOCIATION SOLIDARITES NOUVELLES  
POUR LE LOGEMENT ESSONNE (SNL 91)**

E X E R C I C E 2 0 2 3

Rapport du Commissaire aux Comptes  
sur les comptes annuels

SNL 91  
Adresse : 24, rue de l'Alun,  
91 630 MAROLLES EN HUREPOIX



## **Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels**

**E X E R C I C E 2 0 2 3**

(Couvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2023)

**FBA CAELIS AUDIT**

Membre de la Compagnie  
régionale de Paris

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

A l'Assemblée générale,

### **I – Opinion avec réserve**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement Essonne relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Sous la réserve décrite dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **II - Fondement de l'opinion avec réserve**

#### ***Motivation de la réserve***

A la clôture de l'exercice 2023, l'association a procédé au calcul et quittance des régularisations des charges locatives au titre de l'année 2022. Nos travaux nous ont conduits à relever des anomalies en ce qui concerne certains agrégats. En regard du volume concerné, nous ne sommes pas en mesure de quantifier l'impact de ces anomalies.

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

#### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points exposés dans les principes et conventions générales en page 23 de l'annexe relatifs à la continuité d'exploitation.

### **III - Justifications des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Fondement de l'opinion avec réserve », nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes, qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels :

- Votre association a reçu des ressources externes (subventions d'exploitation, contributions financières, dons). Nos travaux ont notamment consisté à apprécier, par sondage, les données sur lesquels se fondent leur rattachement à l'exercice et/ou à un projet défini, selon les informations décrites dans le paragraphe « fonds dédiés ».

- Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note « Modalités d'établissement du CROD et du CER » de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

### **IV - Vérification des documents adressés à l'Assemblée générale**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation vous ont été communiqués.

### **V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'entité relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

SNL 91  
Comptes annuels  
Exercice clos  
le 31 décembre 2023

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 10 juin 2024

Le commissaire aux comptes

**FBA CAELIS AUDIT**  
Membre de la Compagnie  
régionale de Paris

---



FREDERIC SIMEON, ASSOCIE

---

**BILAN ACTIF**

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	35 666	30 995	4 670	4 744
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	54 260		54 260	54 260
Constructions	618 090	331 180	286 910	304 639
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	366 095	343 428	22 668	38 079
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	11 703 466		11 703 466	11 294 805
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	10 230		10 230	10 215
<b>TOTAL I</b>	<b>12 787 807</b>	<b>705 603</b>	<b>12 082 204</b>	<b>11 706 743</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	817 536	443 842	373 694	379 792
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	1 397 816		1 397 816	1 359 430
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	814 720		814 720	737 636
Charges constatées d'avance	118 351		118 351	124 863
<b>TOTAL II</b>	<b>3 148 424</b>	<b>443 842</b>	<b>2 704 581</b>	<b>2 601 721</b>
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)</b>	<b>15 936 230</b>	<b>1 149 445</b>	<b>14 786 785</b>	<b>14 308 464</b>

**BILAN PASSIF**

	Exercice N	Exercice N-1
<b>FONDS PROPRES</b>		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires	242 463	441 420
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	11 485 058	10 973 310
Autres		
Report à nouveau	(159 477)	(202 858)
Excédent ou déficit de l'exercice	70 452	161 962
Situation nette (sous total)	11 638 496	11 373 834
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	13 225	14 283
Provisions réglementées		
<b>TOTAL I</b>	<b>11 651 721</b>	<b>11 388 117</b>
AUTRES FONDS PROPRES		
<b>TOTAL I bis</b>		
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	82 684	71 418
<b>TOTAL II</b>	<b>82 684</b>	<b>71 418</b>
<b>PROVISIONS</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	62 690	93 937
<b>TOTAL III</b>	<b>62 690</b>	<b>93 937</b>
<b>DETTES</b>		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	276 365	383 890
Emprunts et dettes financières diverses	2 004 813	1 769 065
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	245 849	138 941
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	370 981	413 016
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	91 682	50 080
Instrument de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
<b>TOTAL IV</b>	<b>2 989 690</b>	<b>2 754 992</b>
Ecarts de conversion Passif (V)		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)</b>	<b>14 786 785</b>	<b>14 308 464</b>

**COMPTE DE RESULTAT EN LISTE**

	Exercice N	Exercice N-1
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	3 096 625	2 779 106
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	1 654 586	1 635 456
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	252 231	280 381
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières	700 989	496 156
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	173 421	276 123
Utilisations des fonds dédiés	4 734	121 754
Autres produits	27 275	22 634
<b>TOTAL I</b>	<b>5 909 860</b>	<b>5 611 610</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	2 983 708	2 606 763
Aides financières	129 110	224 208
Impôts, taxes et versements assimilés	294 276	277 101
Salaires et traitements	1 376 199	1 361 780
Charges sociales	583 012	564 077
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	306 793	146 342
Dotations aux provisions	10 050	71 538
Reports en fonds dédiés	16 000	1 565
Autres charges	132 879	114 862
<b>TOTAL II</b>	<b>5 832 028</b>	<b>5 368 235</b>
<b>1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	<b>77 832</b>	<b>243 375</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	3 224	2 412
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL III</b>	<b>3 224</b>	<b>2 412</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	2 258	2 990
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>TOTAL IV</b>	<b>2 258</b>	<b>2 990</b>
<b>2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	<b>966</b>	<b>(578)</b>

**COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE**

	Exercice N	Exercice N-1
<b>3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS ( I - II + III - IV)</b>	<b>78 798</b>	<b>242 797</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	13 888	32 256
Sur opérations en capital	1 058	1 058
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>TOTAL V</b>	<b>14 946</b>	<b>33 314</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion	22 759	113 829
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	310	
<b>TOTAL VI</b>	<b>23 069</b>	<b>113 829</b>
<b>4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL ( V - VI)</b>	<b>(8 123)</b>	<b>(80 515)</b>
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	222	321
<b>TOTAL DES PRODUITS ( I + III + V)</b>	<b>5 928 030</b>	<b>5 647 336</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>	<b>5 857 578</b>	<b>5 485 374</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>70 452</b>	<b>161 962</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
Dons en nature	3 280	75 220
Prestations en nature	17 990	
Bénévolat	1 424 781	1 100 609
<b>TOTAL</b>	<b>1 446 051</b>	<b>1 175 829</b>
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	(3 280)	
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	(17 990)	(75 220)
Personnel bénévole	(1 424 781)	(1 100 609)
<b>TOTAL</b>	<b>(1 446 051)</b>	<b>(1 175 829)</b>

## COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du pulic	TOTAL	Dont générosité du pulic
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>252 231</b>	<b>252 231</b>	<b>280 381</b>	<b>280 381</b>
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	252 231	252 231	280 381	280 381
- Legs, donations et assurances-vie				
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
<b>2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>3 891 427</b>		<b>3 536 090</b>	
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	700 989		496 156	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	3 190 439		3 039 934	
<b>3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	<b>1 655 644</b>		<b>1 636 514</b>	
<b>4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>123 995</b>		<b>72 596</b>	
<b>5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>4 734</b>	<b>1 191</b>	<b>121 754</b>	<b>2 771</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 928 030</b>	<b>253 421</b>	<b>5 647 336</b>	<b>283 152</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>4 935 714</b>	<b>231 238</b>	<b>4 734 346</b>	<b>160 776</b>
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	4 806 604	231 238	4 510 139	158 005
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	129 110		224 208	2 771
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>15 316</b>		<b>7 137</b>	
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	1 532		714	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources	13 785		6 423	
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>607 287</b>	<b>6 092</b>	<b>524 126</b>	<b>3 794</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	<b>283 039</b>		<b>217 880</b>	
<b>5 - IMPOT SUR LES BENEFICES</b>	<b>222</b>		<b>321</b>	
<b>6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	<b>16 000</b>		<b>1 565</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>5 857 578</b>	<b>237 330</b>	<b>5 485 374</b>	<b>164 571</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	<b>70 452</b>	<b>16 091</b>	<b>161 962</b>	<b>118 581</b>

**COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION - SUITE**

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	Exercice N		Exercice N-1	
	TOTAL	Dont générosité du pulic	TOTAL	Dont générosité du pulic
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>1 446 051</b>	<b>1 446 051</b>	<b>1 175 829</b>	<b>1 175 829</b>
Bénévolat	1 424 781	1 424 781	1 100 609	1 100 609
Prestations en nature	17 990	17 990	75 220	75 220
Dons en nature	3 280	3 280		
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>1 446 051</b>	<b>1 446 051</b>	<b>1 175 829</b>	<b>1 175 829</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 251 648</b>	<b>1 251 648</b>	<b>1 024 271</b>	<b>1 024 271</b>
Réalisées en France	1 251 648	1 251 648	1 024 271	1 024 271
Réalisées à l'étranger				
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>84 713</b>	<b>84 713</b>	<b>86 736</b>	<b>86 736</b>
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>109 690</b>	<b>109 690</b>	<b>64 823</b>	<b>64 823</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 446 051</b>	<b>1 446 051</b>	<b>1 175 829</b>	<b>1 175 829</b>

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

EMPLOI PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - MISSIONS SOCIALES</b>	<b>231 238</b>	<b>160 776</b>	<b>1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>252 231</b>	<b>280 381</b>
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	231 238	158 005	1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France		2 771	- Dons manuels	252 231	280 381
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
<b>2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
<b>3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 092</b>	<b>3 794</b>			
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>237 330</b>	<b>164 571</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>252 231</b>	<b>280 381</b>
<b>4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>			<b>2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		
<b>5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>			<b>3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	<b>1 191</b>	<b>2 771</b>
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	<b>16 091</b>	<b>118 581</b>	<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>253 421</b>	<b>283 152</b>	<b>TOTAL</b>	<b>253 421</b>	<b>283 152</b>
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>159 573</b>	<b>191 032</b>
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	16 091	118 581
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(166 137)	(150 040)
			<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	<b>9 527</b>	<b>159 573</b>

## COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC - SUITE

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>EMPLOIS DE L'EXERCICE</b>			<b>RESSOURCES DE L'EXERCICE</b>		
<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>	<b>1 251 648</b>	<b>1 024 271</b>	<b>1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>	<b>1 446 051</b>	<b>1 175 829</b>
Realisées en France	1 251 648	1 024 271	Bénévolat	1 424 781	1 100 609
Realisées à l'étranger			Prestations en nature	17 990	75 220
			Dons en nature	3 280	
<b>2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	<b>84 713</b>	<b>86 736</b>			
<b>3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	<b>109 690</b>	<b>64 823</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>1 446 051</b>	<b>1 175 829</b>	<b>TOTAL</b>	<b>1 446 051</b>	<b>1 175 829</b>

Pour mémoire, rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public :

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	<b>1 191</b>	<b>3 962</b>
(-) Utilisation	1 191	2 771
(+) Report		
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>		<b>1 191</b>

# Immobilisations - Amortissements

2000 - SNL91

Période du 01/01/23 au 31/12/23

IMMOBILISATIONS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	35 666			35 666
Terrains	54 260			54 260
Constructions	618 090			618 090
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	169 582			169 582
Matériel de transport	107 578			107 578
Mat de bureau, informatique, mobilier	88 035	900		88 935
Immobilisations financières	11 305 020	408 692	31	11 713 696
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>12 378 231</b>	<b>409 592</b>	<b>31</b>	<b>12 787 807</b>

AMORTISSEMENTS	Montant début exercice	Augmentations acquisitions	Diminutions cessions	Montant fin exercice
Immobilisations incorporelles	30 922	74		30 995
Terrains				
Constructions	313 451	17 729		331 180
Inst. techniques et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers	145 118	9 608		154 726
Matériel de transport	107 578			107 578
Mat de bureau, informatique, mobilier	74 420	6 704		81 124
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>671 489</b>	<b>34 114</b>		<b>705 603</b>

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
<b>PROVISIONS RÉGLEMENTÉES</b>				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour travaux. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	22 399	10 050		32 449
	71 538	310	41 607	30 241
<b>PROV. POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>93 937</b>	<b>10 360</b>	<b>41 607</b>	<b>62 690</b>

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	253 551	272 679	82 387	443 842
<b>PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION</b>	<b>253 551</b>	<b>272 679</b>	<b>82 387</b>	<b>443 842</b>

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>347 487</b>	<b>283 039</b>	<b>123 995</b>	<b>506 532</b>
----------------------	----------------	----------------	----------------	----------------

# État des Échéances des Créances et Dettes

Période du 01/01/23 au 31/12/23

2000 - SNL91

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<b>DE L'ACTIF IMMOBILISÉ</b>			
Créances rattachées à des participations	266		266
Prêts			
Autres immobilisations financières	10 230		10 230
<b>TOTAL de l'actif immobilisé :</b>	<b>10 496</b>		<b>10 496</b>
<b>DE L'ACTIF CIRCULANT</b>			
Clients douteux ou litigieux	443 842	443 842	
Autres créances clients	373 694	373 694	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés	4 428	4 428	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	120	120	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	977 925	977 925	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	415 343	415 343	
<b>TOTAL de l'actif circulant :</b>	<b>2 215 353</b>	<b>2 215 353</b>	
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	118 351	118 351	

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 344 199</b>	<b>2 333 704</b>	<b>10 496</b>
----------------------	------------------	------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	276 365	108 628	167 736	
Emprunts et dettes financières divers	771 902	304 880	442 622	24 400
Fournisseurs et comptes rattachés	245 849	245 849		
Personnel et comptes rattachés	137 194	137 194		
Sécurité sociale et autres organismes	212 217	212 217		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	21 570	21 570		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	1 232 911	1 232 911		
Autres dettes	91 682	91 682		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>2 989 690</b>	<b>2 354 931</b>	<b>610 359</b>	<b>24 400</b>
----------------------	------------------	------------------	----------------	---------------

## Tableau des filiales et participations

	Capital	Autres capitaux propres	quote part %	Prêts et avances	Cautions et aval	CA HT	résultat exercice	Dividendes encaissés
A-Renseignements détaillés sur chaque titre								
B-Renseignements globaux								
SNL-PROLOGUES	62561200	88201869	18,71%			1494490	258438	

**TABLEAU VARIATION DES FONDS PROPRES**

	A	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		A LA
	L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	CLOTURE DE L'EXERCICE
Fonds propres sans droit de reprise								
Fonds propres avec droit de reprise	441 420			242 463		441 420		242 463
Ecart de réévaluation								
Réserves	10 973 310	118 581	118 581	393 168				11 485 059
Report à nouveau	(202 858)	43 381						(159 477)
Excédent ou déficit de l'exercice	161 962	(161 962)	(118 581)	70 452	16 091			70 452
Dotations consommables								
Subventions d'investissements	14 283					1 058		13 225
Provisions réglementées								
<b>TOTAL</b>	<b>11 388 117</b>			<b>706 083</b>	<b>16 091</b>	<b>442 478</b>		<b>11 651 722</b>

## VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE

		A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	
				Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation (1)								
Contributions financières d'autres organismes (1)	Subvention FAP Siège social	21 375		1 583			19 792	
	Autres contributions Siège social	5 332		395			4 938	
	Banque postale Minibus		6 000				6 000	
	Brico Dépôt Radiateurs		10 000				10 000	
	La Ferté Alais FAP	41 955					41 955	
	Yerres Grande salle	2 755		2 755				
Ressources liées à la générosité du public (1)								
<b>TOTAL</b>		<b>71 418</b>	<b>16 000</b>	<b>4 734</b>			<b>82 684</b>	

(1) Les lignes sont à ventiler par projet ou catégorie de projet

# Etats des subventions d'investissement

2000 - SNL91

Période du 01/01/23 au 31/12/23

Subventions d'investissements notifiées	Montant début exercice	Notifications	Annulations	Montant fin exercice
Etat				
Region Ile de France	17 580			17 580
Département	14 160			14 160
Communes				
FAP				
ANAH				
Associations				
Divers Mécénat				
Autres				
renov				
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>31 740</b>			<b>31 740</b>

Sub d'invest inscrites au compte de résultat	Montant début exercice	Reprises exercice	Sorties	Montant fin exercice
Sub d'invest inscrites au compte de résultat	17 457	1 058		18 515

**valeur nette fin exercice 13 225**

Détail des subventions d'exploitation	31/12/2022	31/12/2023
Subvention d'exploitation - Etat	658 734,08	650 696,88
Subvention d'exploitation - Région	-	-
Subvention d'exploitation - Département	910 380,00	933 320,00
Subvention d'exploitation - Communes	68 605,79	63 585,23
Aides à l'emploi	- 2 263,68	6 983,93
<b>Total Subventions publiques</b>	<b>1 635 456,19</b>	<b>1 654 586,04</b>

DETAIL DES CHARGES À PAYER	Montant
Emprunts obligataires convertibles	115
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	19 770
Factures exploitation non parvenues	19770
Dettes fiscales et sociales	216 247
Dettes prov Congés payés	137194
Charges sociales sur prov Congés payés	79053
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>236 132</b>

# Détail des Transferts de Charges

2000 - SNL91

Période du 01/01/23 au 31/12/23

NATURE	Montant
Indemnisation FAS Impayés et remises en état	39 584
Autres indemnisations dont sinistres remboursés par les assurances	4 850
Soutien exceptionnel Energie	4 992
<b>TOTAL</b>	<b>49 426</b>

# Charges et Produits Constatés d'Avance

Période du 01/01/23 au 31/12/23

2000 - SNL91

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	118 351	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
<b>TOTAL</b>	<b>118 351</b>	

**ETP Moyen :**

	ETP MOYEN
Cadres	7
Non Cadres	28
<b>TOTAL</b>	<b>35</b>

**Parc immobilier en service au 31/12 :**

	TOTAL
Logements Prologues	592
Logements Union	
Logements en propriété de l' entité	
Autres logements mobilisés (mise à disposition, donation temporaire usufruits..)	20
<b>TOTAL</b>	<b>612</b>

## 1) Informations générales

L'association SNL 91 a pour objet, principalement sur le département de l'Essonne, de contribuer au logement des personnes en situation de précarité.

Elle met en œuvre le projet Solidarités Nouvelles pour le Logement et la démarche définie par la Charte SNL, qui font partie intégrante des statuts et fondent son action.

Le périmètre de ses missions sociales est :

- La construction, la réhabilitation et la maîtrise d'ouvrage de nouveaux logements
- La mise à bail, la gestion et l'entretien des logements
- L'accompagnement social des personnes logées
- La participation à des dispositifs d'insertion de toute nature
- L'animation du réseau de bénévoles
- La mise en place d'actions pour faire évoluer l'opinion et les politiques publiques sur la question du droit au logement.

Les moyens mis en œuvre :

Pour mener à bien ses missions, l'association bénéficie :

- Du soutien financier de l'Etat, du département, de la région et des collectivités locales,
- De la générosité du public,
- De financements privés.

L'ensemble du patrimoine immobilier est regroupé au sein de SNL-PROLOGUES (société foncière, sans but lucratif, coopérative des association SNL) agréé par les pouvoirs publics comme opérateur de Maitrise d'ouvrage d'insertion.

## 2) Faits caractéristiques de l'exercice

### ➤ **Augmentation très significative des coûts liés à l'énergie, notamment le gaz**

L'exercice fut marqué tout au long de l'année par une augmentation très importante des coûts d'énergie dans les logements du parc de SNL 91.

- **Gaz** : le coût du gaz a fortement progressé, passant de 379 290 € en 2022 à 646 092 € en 2023, soit une hausse de 70,34%.

Face à cette situation, SNL 91 a lancé des négociations en sollicitant différents acteurs du marché du gaz afin de limiter cette évolution.

Un nouveau partenaire a été choisi, avec une fixation d'un prix fortement à la baisse, définitif et dégressif sur les 3 prochains exercices. A noter que le tarif sera identique pour toutes les maisonnées dans un souci d'équité pour tous les ménages logés au sein du parc.

- **Eau** : le coût s'élève à 232 559 €, soit une hausse de 3,29 %,
- **Electricité** : le coût s'élève à 115 810 €, soit une hausse de 13,61% par rapport à 2022.

### ➤ **Augmentation très significative des créances douteuses sur l'exercice**

Dans le contexte économique général dégradé, les créances douteuses de l'exercice ont augmenté de 75 %, passant de 253 550 € au 31/12/2022 à 443 842 € au 31/12/2023.

Des actions seront menées en 2024 afin de limiter le montant des loyers impayés.

### ➤ **Contributions financières reçues du fonds de dotation**

Le fonds de dotation a octroyé à SNL 91 :

- Une contribution financière de 284 091€ correspondant au reversement du fruit de la vente net des frais de gestion du Fonds de Dotation et des frais de notaire de la donation d'une maison à Juvisy-sur-Orge,
- Un legs de liquidités comptabilisé pour un montant de 258 817 €, soit la valeur portée dans l'acte notarié à la clôture de l'exercice.

Ces opérations ont permis de constater des produits à caractère exceptionnel à hauteur de 542 908 €.

- **Provisions pour charges : 63 K€**
  - Abandon du développement du progiciel Progestion : 29 K€  
Une provision pour charges de 36 203 € avait été comptabilisée dans les comptes de SNL 91 au 31/12/2022, correspondant à la quote-part imputable à ce département.  
Cette provision est reprise à hauteur de 7 241 € correspondant au versement effectif de la première échéance appelée par la coopérative foncière.
  - Provisions à caractère social et autres provisions : 34 K€  
Les autres provisions pour charges concernent essentiellement les provisions constituées au titre de la provision pour indemnité de départ en retraite. La dotation complémentaire de 10 050 € est liée à la prise en compte de deux salariés supplémentaires en 2023.
  
- **Dispositif Segur**  
Les revalorisations salariales consécutives à la Loi Segur et prévoyant une revalorisation d'une catégorie des salaires du personnel avait été effective en 2022 chez SNL 91.  
Cette revalorisation tout au long de l'exercice 2023 n'est toujours que partiellement couverte par les pouvoirs publics et représente un coût supplémentaire certain et durable pour l'association.  
L'impact de cette insuffisance de financement concerne 9 ETP et est évalué à 40 K€ environ.
  
- **Régularisation des charges 2022**  
Une facture à établir de 101 960 € avait été constatée dans les comptes au 31/12/2022 : elle correspondait aux charges récupérables, parfois très élevées avec les hausses des coûts de l'énergie, à réclamer aux ménages.  
Cette régularisation a été effective en 2023, en lien aux arbitrages des instances de gouvernance de SNL Essonne : il a ainsi été décidé de plafonner au maximum cette régularisation à 1 500 € par ménage, occasionnant une charge supplémentaire pour SNL 91.
  
- **Facilités de trésorerie accordées à SNL 91 par le mouvement :**  
Tous les éléments décrits ci-dessus ont fragilisé la situation de trésorerie de SNL 91. Face à cette situation, des facilités de paiement ont été accordées :
  - **Par SNL Prologues**  
Le CA de SNL Prologues en date du 29/11/2023 a accordé des conditions de paiement échelonnées en ce qui concerne le solde du compte-courant au 31/12/2023 d'un montant de 1 186 487 €. Ces facilités concernent l'étalement du paiement des sommes correspondant :
    - A la taxe foncière 2023,
    - Aux loyers des 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> trimestres 2023.
    - Par ailleurs, appel de fonds propres 2023, qui n'inclut pas les fonds en lien aux opérations non notifiées par la Fondation Abbé Pierre à la clôture de l'exercice.
  - **Par SNL Union**  
Le CA de SNL Union en date du 19 décembre 2023 a voté la possibilité de faire une avance de trésorerie à SNL91, sur demande, dans l'attente du dénouement financier du reversement par le Fonds de de Dotation du legs de liquidités mentionné ci-avant.  
Cette avance n'a pas été demandée à ce jour.
  
- **Evènements postérieurs à la clôture**
  - **Convention dans le cadre du FNAVDL**  
L'Etat, représenté par le préfet de Région et SNL-Prologues ont signé le 21 décembre 2023 une convention d'objectifs dans le cadre du fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL).  
  
L'Etat s'engage ainsi à financer à compter de 2024 quatre travailleurs sociaux à disposition de l'AVDL sur le département de l'Essonne.

- **Legs d'un appartement à Palaiseau**  
Les conseils d'administration du Fonds de dotation SNL et de SNL 91 ont accepté le legs d'un appartement à Palaiseau en 2024.  
Cet appartement a été estimé par une agence immobilière à 250 K€.
- **Legs d'un appartement à Sainte Geneviève des Bois**  
Les conseils d'administration du Fonds de dotation SNL et de SNL 91 ont accepté la donation d'un appartement à Sainte Geneviève des Bois.  
Cet appartement a été estimé à 130 K€.
- **Gel des subventions d'investissement pour les futurs logements**  
Le conseil départemental de l'Essonne a informé SNL 91 début 2024 du gel des subventions d'investissement en cas d'acquisition de nouveaux logements en 2024.

### 3) Règles et méthodes comptables

#### a) Principes et conventions générales :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation (en regard du soutien financier de SNL Prologues et SNL Union et des événements postérieurs mentionnés ci-avant) , permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83, de l'ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général.  
L'exercice comptable a une durée de douze mois, du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

Le total du bilan de l'exercice s'élève à 14 786 785 €.

Le compte de résultat de l'exercice présente un total de charges de 5 857 578 € pour un total de produits de 5 928 030 €, permettant ainsi de dégager un excédent de 70 675 €.

#### b) Permanence des méthodes

Aucun changement de méthode n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### c) Informations relatives aux opérations inscrites au bilan et au compte de résultat

##### 1-Immobilisations incorporelles

Les logiciels sont évalués au coût d'acquisition (prix d'achat+ frais accessoires) et amortis sur une période de douze mois à trois ans selon leur durée probable d'utilisation.

## 2- Autres immobilisations

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition

Elles sont amorties en fonction de la durée probable de vie économique des biens, soit

- 3 à 5 ans pour le matériel de bureau et d'informatique,
- 10 ans pour le mobilier de bureau
- 7 à 10 ans pour les aménagements et installations
- 4 ans pour le matériel de transport

## 3- Siège détenu en propre

- De 10 à 50 ans pour les constructions

### A. Immobilisations financières :

Elles sont évaluées au coût d'acquisition incluant les frais liés à cette acquisition.

Les titres représentant les parts souscrites auprès de Prologues correspondent aux appels de fonds propres auprès des SNL départementales sur les opérations immobilières du département. A la clôture de l'exercice, l'association SNL 91 détient 58 516 parts de SNL Prologues acquises pour un montant de 11 703 200 €.

### B. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles sont dépréciées quand l'association détecte un risque de non-recouvrement en fonction de la connaissance de la situation de chaque locataire.

Quand la créance restant due au 31/12/2023 dépasse le montant de 500 €, une provision est constituée afin de couvrir le risque de non-recouvrement.

### Fonds propres :

<b>Fonds propres avec droit de reprise :</b>	<b>242 463 €</b>
--	------------------

Ce poste comprend les subventions des communes et les contributions de la FAP, notifiées et perçues par SNL 91 (hors financement des BAR) et appelées à être reversées à SNL Prologues dans le cadre du financement d'une opération. Ces fonds sont destinés à être transférés en réserve d'acquisition à l'issue de l'exercice au cours duquel Prologues aura procédé à l'appel de fonds.

<b>Les réserves :</b>	<b>11 485 058 €</b>
-----------------------	---------------------

- |   |              |
|---|--------------|
| - Réserve d'acquisition :   | 11 011 485 € |
| Les réserves d'acquisition représentent les dons ou excédents utilisés à la clôture, et qui ont permis d'acquérir les actions de SNL Prologues. |              |
| - Réserves projets à venir :  | 159 573 €    |
| Cette réserve correspond aux montants disponibles pour les investissements futurs de l'association.   |              |
| - Réserve d'acquisition propre siège  | 314 000 €    |
| Cette réserve correspond aux dons ou excédents qui ont permis d'acquérir le siège social de l'association.                                      |              |

• **Subventions d'investissement**

**13 225 €**

Quand les subventions financent un bien amortissable, elles sont comptabilisées en fonds propres et reprises au compte de résultat au rythme des amortissements du bien subventionné.

Si les subventions financent un bien non amortissable, elles sont reprises par 1/10<sup>ème</sup> ; ou si la convention prévoit une clause d'inaliénabilité, sur la durée de ladite clause.

**C. Fonds dédiés :**

**82 684 €**

Les fonds dédiés enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources affectées par les donateurs et/ou financeurs à des projets définis qui n'a pas pu être encore utilisée par l'association conformément à l'engagement pris à leur égard.

A la fin de l'exercice, les ressources non utilisées sont inscrites dans un compte de charges « engagements à réaliser sur ressources affectées ».

Les fonds dédiés sont repris en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants au rythme de la réalisation des engagements par le compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

SNL 91 a opté pour l'utilisation du mécanisme de fonds dédiés pour les ressources issues de la générosité du public finançant un investissement : les fonds dédiés sont ainsi repris au résultat au rythme de l'amortissement de l'investissement financé.

**D. Provisions pour risques et charges : 62 690€**

**a. Provision travaux : néant**

**b. Provision pour départ en retraite : 32 K€**

La provision relative à l'indemnité de départ en retraite des salariés s'élève au 31/12/2023 à 32 449 €.

Le mode de calcul retenu est le suivant :

- Indemnité calculée sur la base de la Convention Collective du 13/12/2017.

- Prise en compte des seuls salariés ayant atteint l'âge de 55 ans au 31/12/2023.

Elle est supérieure à celle de l'an dernier (22 399 €) car deux salariés ont eu plus de 55 ans en 2023.

**c. Provision pour risques : néant**

**d. Autres provisions pour charges : 30 K€**

Comme cela a été énoncé dans les faits caractéristiques de l'exercice, une provision pour charges de 36 203 € avait été constituée en 2022 à la suite de l'abandon du développement du progiciel de gestion locative. Elle est reprise par 1/5<sup>e</sup>, soit 7 K€ au cours de l'exercice.

**E. Contributions volontaires en nature :**

**Mécénat de compétences**

La même personne en 2022 est intervenue au cours de l'année 2023, dans le cadre d'un mécénat de compétences. Ce mécénat a été valorisé pour un montant de 17 990 €.

**Mise à disposition gratuite de bien**

Mise à disposition gratuite de matériel pour les maisonnées par une enseigne commerciale pour une valeur de 3 280 €.

## **Bénévolat**

Le bénévolat a été valorisé au 31/12/2023 pour la troisième année consécutive en respectant la méthode préconisée par le mouvement SNL.

Les actions réalisées par les bénévoles pour chaque mission sociale de l'association ont été recensées. Elles ont été valorisées au taux horaire du salaire médian sur la base du salaire mensuel médian brut charges incluses soit 25,28 € par heure.

Elles représentent 56 360 heures valorisées à 25,28 €, soit un montant total de 1 424 780, 80€ pour les missions suivantes :

- Fonctionnement : 4 339 h pour 109 689,92 €,
- Recherche de fonds : 3 351 h pour 84 713,28 €
- Missions sociales : 48 670 h pour 1 230 377,6 €.

## **F. Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan**

- **Engagements financiers donnés ou reçus : néant**
- **Rémunération des dirigeants :**  
Cette information n'est pas communiquée dans la présente annexe car elle conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.
- **Honoraires des commissaires aux comptes**  
Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice au titre du contrôle légal des comptes s'élève à 12 444 € ttc.

## **G. Modalités d'établissement du CER**

### **Les règles de gestion**

**Conventionnellement, les ressources ayant donné lieu à convention de mécénat sont comptabilisées en mécénat**

Les dons d'une entreprise qui n'ont pas donné lieu à convention de mécénat sont comptabilisés en dons.

### **Définition des missions sociales**

Conformément à la Charte de Solidarités Nouvelles pour le Logement, les missions sociales des associations SNL sont :

- La construction, réhabilitation et la maîtrise d'ouvrage de nouveaux logements
- La mise à bail, la gestion et l'entretien des logements
- L'accompagnement social des personnes logées
- La participation à des dispositifs d'insertion de toute nature
- La mise en place d'actions pour faire évoluer l'opinion et les politiques publiques sur la question du droit au logement

Depuis 2017, l'ensemble des entités SNL a homogénéisé sa présentation analytique des **missions sociales**.

### Maîtrise d'ouvrage d'insertion

Ce sont les missions qui conduisent à la production de logements : elles incluent la prospection, le montage d'opérations, le suivi des financements et le suivi des opérations essentiellement de réhabilitation. Ce segment est le segment MOI.

Lorsque, sur une opération, l'entité est amenée à réaliser un investissement dont le flux est comptabilisé en charges de l'exercice, par exemple une subvention à SNL Prologues pour le financement d'un bail à réhabilitation, ce flux sera identifié sur le segment Investissement.

### Gestion locative adaptée

Une fois le logement livré, la gestion locative vise à assurer l'entretien du logement et la gestion locative des biens y compris la relation de proximité avec les locataires.

Ce segment est divisé en deux sous-segments, l'entretien et la gestion locative. Les opérations patrimoniales de biens détenus en propre par l'entité sont quant à elles regroupées dans le segment patrimoine.

### Pension de famille

Les pensions de famille sont des résidences sociales de petite taille qui accueillent et accompagnent, sans limitation de durée, des personnes en situation de grande exclusion et d'isolement, elles répondent à un dispositif de missions sociale bien distinct de l'accompagnement.

### Accompagnement social dans le logement

L'accompagnement social est personnalisé et vise à stabiliser les personnes pour les préparer à un futur relogement dans le parc de droit commun.

### La communication et le plaidoyer

Elle vise à faire connaître le projet SNL et ses actions qui contribuent à la lutte contre le mal logement, mais également, seul ou avec d'autres, à formuler et défendre des propositions visant à améliorer les conditions de logement ou d'accès au logement des plus démunis.

### L'animation du réseau de bénévoles

Les missions sociales sont pour partie réalisées par des bénévoles : l'animation de ce réseau va du recrutement de nouveaux bénévoles à la fidélisation de ces bénévoles, via notamment la formation ou le développement d'argumentaires sur le projet de l'association ou la lutte contre le mal-logement destinés aux citoyens ou aux pouvoirs publics. Nous y retrouvons également les événements organisés tout au long de l'année. L'animation du réseau fait intrinsèquement partie des missions sociales de l'association SNL 91.

### **Recherche de fonds et frais de fonctionnement**

Deux items analytiques ont été créés pour la recherche de fonds et les frais de fonctionnement

#### Recherche de fonds

L'appel à la générosité du public est en général essentiellement réalisé par des bénévoles. Le mécénat, le traitement des appels à projets, et la recherche de fonds publics est en partie assumée par des salariés.

La recherche de fonds a été éclatée directement par les SNL départementales : la répartition entre frais d'appel à la générosité du public et frais de recherche d'autres ressources se fait via une clef de répartition annuelle.

### Frais de fonctionnement

Ces frais se composent essentiellement de frais de personnel liés au management, à la comptabilité, à l'accueil, aux frais informatiques et à l'administratif général de l'association. La communication de la foncière qui vise essentiellement à diffuser de l'information financière et du contenu à destination des investisseurs, n'a pas été intégrée à la partie plaidoyer et reclassée dans les frais de fonctionnement.

### **Règles d'affectation ou de répartition des coûts**

Chaque entité SNL a réparti ses coûts suivant la même grille d'analyse de segmentation analytique. Les charges en lien à la masse salariale, ont été directement affectées aux missions par métiers. De même que certains frais directs de fonctionnement, (déplacements, achats spécifiques) ont été partiellement répartis en fonction de la masse salariale affectée aux différentes missions.

### **Définitions des ressources**

#### Produits issus de la générosité du public

Il s'agit essentiellement des dons collectés par les groupes locaux de solidarité, mais aussi des dons collectés en ligne.

Les dons sont répartis en deux catégories, les dons affectés lorsqu'ils sont explicitement affectés à une mission par le donateur (missions sociales dont l'investissement immobilier ou d'entretien, fonctionnement) ou dons non affectés.

Les dons liés au livret Agir et aux cartes Agir du Crédit Coopératif, ainsi que les ventes de don en nature (essentiellement dons d'action) sont assimilées aux dons.

La comptabilisation en mécénat est conditionnée à la signature d'une convention de mécénat (cf. supra).

Les legs sont portés par les entités en ayant la capacité, en particulier le fonds de dotation.

#### Subventions et autres concours publics

Elles représentent principalement le soutien des collectivités et de l'Etat aux missions de SNL.

#### Autres produits :

Ce sont essentiellement les produits des loyers et des redevances versées par les locataires, les produits liés à l'ingénierie dans le montage et la réhabilitation des logements.

### **Modalités d'affectation de l'emploi des ressources collectées auprès du public.**

La présentation analytique interne permet d'avoir par mission détaillée un ensemble de dépenses et de ressources.

L'équivalent des dons affectés, quand ils concernent les missions sociales ou le fonctionnement, ont été affectés sur l'exercice en emploi des ressources collectées auprès du public sur ces segments. Il en est de même pour la reprise des fonds dédiés de l'exercice lorsque ceux-ci sont issus de la générosité du public.

Concernant l'**investissement** issu des ressources collectées, celui-ci est de deux natures.

- Sur les baux à réhabilitation, il se fait sous forme de subvention : cette subvention est affectée en emploi sur les missions sociales (segment analytique investissement). La part de financement de ces investissements sous forme de ressources issues de la générosité du public est identifiée par chaque SNL.
- Sur les acquisitions de logements, l'investissement provenant des ressources issues du public se fait sous forme d'actions dans la foncière SNL- Prologues. L'emploi correspondant est constaté en part des acquisitions d'immobilisations brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public. L'investissement finance principalement des immobilisations non amortissables ; il ne donne donc pas lieu sauf exception à reprise.

L'association SNL 91 a décidé d'utiliser la totalité de son excédent de ressources dégagé au titre de l'exercice 2023 de 16 091 € et lié à la générosité du public pour acquérir des titres Prologues. Cette somme a partiellement couvert l'acquisition de Titres Prologues pour 408 600 €.

**Le solde des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en fin d'exercice s'élève à 159 573 €**

Ce solde correspond au 31/12/2023 aux réserves projet de l'association SNL 91.

#### **Contributions volontaires en nature**

Les contributions en nature (mécénats de compétence, abandons de loyer, dons de matériel et bénévolat) ont été intégrées dans les CROD- Dons en nature et dans le CER- Dons en nature.

#### **Entité combinée**

L'association SNL 91 fait partie des entités entrant dans le cadre de la combinaison des comptes de SNL Union.